



Fiscalite des marchands de biens

Par **franci_old**, le **26/12/2007** à **16:43**

Bonjour,

Je suis un simple particulier , retraité, et pour construire et améliorer mon patrimoine, j'achète et revend des biens immobiliers (en nom propre avec mon épouse).

J'ai entendu dire que nous pourrions voir nos pratiques requalifiées en marchand de biens.

Qu'en est-il exactement ?

Sur quelles bases le fisc fait-il cela ?

Que risquons nous pénalement et financièrement ?

Merci de votre aide

Francis FOURNIER